



À PETITS PAS...

BULLETIN D'INFORMATION
DU RELAIS PETITE ENFANCE
DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

Le métier de parents est loin d'être le métier le plus simple au monde. Mais être un bon professionnel de la Petite enfance n'est pas plus facile. Pour le moment l'IA (intelligence artificielle) n'est pas capable de se substituer à l'homme. Les interactions humaines de qualité ne peuvent en effet pas être remplacées par une machine. Et c'est tant mieux !

Devoir éduquer, accompagner un enfant peut s'avérer complexe, décourageant, déstabilisant mais lorsque nous arrivons à vivre de petits moments de bonheur et de réussite dans la vie quotidienne, cela nous rappelle combien malgré les difficultés il est bon d'être parent ou chanceux d'être un professionnel de la petite enfance.

Nous pouvons alors comprendre que cela vaut bien la peine de se démerner pour eux, mais également pour nous tant cela est gratifiant et satisfaisant.

Dans ce journal, nous avons choisi d'aborder le sujet de l'adaptation, étape délicate et tellement importante dans la suite de la relation parents-enfants-professionnelles.

Nous vous souhaitons une agréable lecture,

Fatima, Gladys, Katia, Nadia et Séverine

Appel à participation :

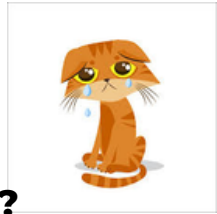
Afin de faire vivre notre journal, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, idées, envies... Nous avons besoin de vos retours et suggestions !

**Pour nous contacter,
écrivez-nous à :
rpe@saintjeanleblanc.com**

Bébé signe et chante !

Proposé par Katia

LE PETIT CHAT TRISTE



Miaou, Miaou, mon petit chat, pourquoi es tu si triste ?
Miaou, Miaou, mon petit chat, pourquoi pleurer comme ça ?

Ma maman est partie, pour chasser les souris,
Tout seul dans mon panier, moi je m'ennuie.

Miaou, Miaou, mon petit chat, ne soit pas aussi triste.
Miaou, Miaou, mon petit chat faut pas miauler comme ça.

Ta maman reviendra, elle te consolera*
Au chaud dans ton panier, tu rêveras.

*Consoler on utilisera le signe câlin

Auteur compositeur : Jacqueline Mani



chat



triste



maman



ennui



revenir



chaud

Les illustrations des différents signes sont issues de la page Facebook : Comment ça se signe LSF



Les illustrations sont issues du dictionnaire AEDIS

Illustration de I. Cottenceau



rêver



souris



pleurer



câlin

On se régale ensemble...

Recette testée et
approuvée par FATIMA

Gateau au yaourt

Ustensiles : 1 Batteur, 1 saladier, 1 maryse, 1 fouet, 3 coupelles, 1 tamis, 1 Moule à tarte ou à manqué.

Temps de préparation :
Temps de cuisson : 30 minutes

Ingrédients :

- 1 yaourt
- 2 pots de yaourt de sucre
- 2 pots de farine
- ½ pot d'huile
- 3 œufs



Étape 1

Dans le saladier, mettre les 3 œufs et le sucre et les faire blanchir.



Étape 2

Rajouter la farine en la tamisant et bien mélanger.



Étape 3

Rajouter le yaourt et l'huile, puis bien mélanger le tout.

(Si vous voulez faire une variante : rajouter le jus d'un citron ou d'une orange ou bien rajouter des pommes ou des poires coupées en petits morceaux avec des pépites de chocolats)



Étape 4

Dans le moule, j'ai mis un rond en papier aluminium pour mieux démouler le gâteau après cuisson. Bien beurrer et fariner. Verser la pâte.



Étape 5 - Facultatif :

Pour faire un marbré, faire fondre au micro-onde une tablette de chocolat. Répartir la pâte en deux parts égales, rajouter le chocolat à l'une d'elle et verser le tout dans le moule.



Autre variante possible: en faisant le gâteau nature, on le coupe en 2, on le garnit de confiture, de Nutella ou de fruits de saison.

On se régale ensemble...

La surprise salée de Madame Cocotte

Recette testée et
approuvée par KATIA

Pour 6 personnes environ

Temps de préparation : 20 minutes

Temps de cuisson : 40 minutes

Ingrédients :

- 1 pâte brisée (ou sinon faire sa pâte soi-même)
- 600 g de farce à légumes ou autre viande selon vos goûts
- 6 gros œufs frais
- vous pouvez rajouter de la moutarde pour plus de gout autour de la viande

Etape n°1

Faire cuire les œufs

Etape n°2

Pendant ce temps, étaler la pâte puis étaler la farce à légumes en forme de cône, rajouter la moutarde autour de la viande si vous souhaitez relever le goût.

Etape n°3

Une fois les œufs cuits, les peler, les couper en 2
Déposer les œufs sur la farce à légumes

Etape n°4

Refermer la pâte sur l'ensemble
Plier les contours, badigeonner du jaune d'œuf ou du café sur la pâte pour colorer votre gâteau

Faire cuire au four 40 minutes th 180°

A déguster chaud ou froid avec une salade

Bon Appétit !



Bonne dégustation

Le coin info

Pour les parents et pour les pros...

L'indemnité d'entretien

Chaque mois, un salaire est dû à l'assistante maternelle. Il doit être versé à la date convenue et indiquée sur le contrat de travail. Celui-ci est assorti de différentes indemnités dont l'indemnité d'entretien.

Cette indemnité permet de couvrir les dépenses liées à l'achat de matériels et produits de puériculture, de jeux et d'activités nécessaires pour accueillir les enfants. Elle peut également contribuer à couvrir les frais généraux du logement de l'assistante maternelle nécessaire pour garantir un accueil de qualité.

L'indemnité d'entretien est dû uniquement pour les jours de présence des enfants et ce quelque soit le temps de présence des enfants. Elle n'est pas versée en cas d'absence de l'enfant. Elle est cependant proratisable sans être inférieure à 2.65€.

Au 1er mai 2023, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 90% du minimum garanti, soit 3,69 € par enfant pour une journée de 9h d'accueil. Ce montant est proratisable en fonction du nombre d'heures d'accueil par jour.



MINIMUM

- De 1 min à 6h46 = 2.65€
- 7 heures = 2.87€
- 8 heures = 3.28€
- 8 heures 30 min = 3.49€
- 9 heures = 3.69 €
- 9 heures 30 min = 3.90€
- 10 heures = 4.10€
- 10 heures 30 min = 4.31€
- 11 heures = 4.51 €

Il est interdit de rémunérer les indemnités d'entretien en dessous du minimum conventionnel, même pour 1 heure d'accueil.

Un montant supérieur peut par contre être librement appliqué.

Le coin info



Pour les parents et pour les pros...

L'arrêt maladie de l'assistante maternelle

En janvier dernier, une webconférence proposée par l'Urssaf et l'Assurance Maladie détaillait les nouvelles modalités liées à la déclaration d'arrêt de travail et les démarches requises pour les déclarations liées à Pajemploi.

Pour rappel, voici les démarches en cas d'arrêt maladie de courte durée pour percevoir les indemnités journalières :

1. A l'issue de la consultation médicale soit :
 - Le médecin télétransmet les volets 1 et 2 de l'arrêt de travail à l'Assurance Maladie et remet le volet 3 à la professionnelle. Dans ce cas, cette dernière doit remettre le volet 3 à son/ses employeur(s) dans les plus brefs délais.
 - Le médecin remet au salarié les 3 volets : le salarié doit alors remettre le volet 3 à son/ses employeur(s) dans les plus brefs délais et adresser les volets 1 et 2 à sa CPAM dans un délai de 48 heures
2. L'assistante maternelle rédige une attestation sur l'honneur précisant le nombre d'employeurs au moment de l'arrêt, la date du dernier jour de travail et faisant mention de la cessation de l'activité auprès de tous les employeurs.
3. Elle transmet cette attestation accompagnée de l'ensemble des bulletins de salaire des 3 derniers mois pour chaque employeur.
4. Après réception de ces documents, la CPAM étudiera et calculera les droits de l'assistante maternelle et lui versera les indemnités journalières auxquelles elle a droit.

NB: Sous certaines conditions, l'Ircem Prévoyance peut verser des indemnités complémentaires à celles versées par la Cpm. La Sécurité sociale télétransmet automatiquement à l'IRCEM les décomptes d'indemnités journalières.

Pour que les demandes soient traitées dans les meilleurs délais, il est nécessaire de renseigner votre RIB sur votre espace client IRCEM.

NB : L'employeur peut décider de maintenir le salaire de la professionnelle. Il s'agit de la subrogation. Une démarche différente s'applique. N'hésitez pas à contacter le relais pour plus de précisions.

Source : Webconférence du "Tout savoir sur l'arrêt de travail et le versement des indemnités journalières" du 17 Janvier 2023.

La régularisation de salaire

L'article 124 de la convention collective prévoit pour les contrats d'accueil de l'enfant d'une durée de 46 semaines ou moins une régularisation définitive du salaire en fin de contrat.

En effet, dans ce type de contrat, l'enfant n'est pas accueilli de manière continue sur l'année. Cependant, la convention collective prévoit de lisser la rémunération annuelle sur douze mois indépendamment des périodes de travail effectivement réalisés. L'assistante maternelle perçoit ainsi une rémunération identique tous les mois basée sur une moyenne d'heures mais cela ne tient pas compte du travail réellement réalisé au cours du mois. La régularisation de salaire va permettre de comparer le nombre d'heures travaillées (= Nombre d'heures prévues au planning sur la période concernée) et le nombre d'heures rémunérées mois par mois (ne sont pas incluses les heures complémentaires qui ont dû être payées chaque mois).

La nouvelle convention prévoit que lors de chaque avenant et à la date anniversaire du contrat, des régularisations prévisionnelles soient faites. À la fin du contrat de travail, il est nécessaire de procéder à une liquidation et une compensation des régularisations annuelles et prévisionnelles, au crédit et au débit de l'assistant maternel. Les différentes régularisations réalisées pendant la durée du contrat se compensent entre elles.

La régularisation définitive du salaire à la fin du contrat de travail peut donner lieu à un remboursement financier soumis à contributions et cotisations sociales, au profit de l'assistant maternel. Elle ouvre droit à des congés payés puisqu'elle correspond à du temps de travail. Son montant doit être pris en compte dans le calcul de l'indemnité de rupture. Elle est à inclure dans le dernier salaire versé, et à déclarer à Pajemploi en convertissant ce dernier montant en « heures normales » et en « jours d'activité ». En cas de trop versé en faveur du salarié, la convention collective ne prévoit pas de retenue au bénéfice de l'employeur sur le salaire ou le solde de tout compte.

On lit avec ou pour Bébé...

Avec les enfants...



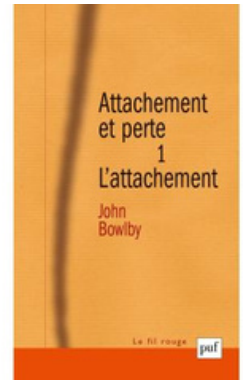
Le printemps, c'est une multitude de couleurs. Une jolie histoire pour apprendre les couleurs. A partir de 18 mois, Un livre de Françoise Langlois Paru chez Nathan au prix de 6.95€

Les histoires d'Archibald chez Albin Michel



Une collection coup de cœur qui aborde l'ode de la vie et la magie du quotidien avec beaucoup de douceur... Les illustrations de Pauline Martin soulignent la délicatesse des textes d'Astrid Desbordes. Pour les plus grands, à partir de 3 ans. Plusieurs exemplaires de cette série sont disponibles à la bibliothèque.

Pour les pros...



Deux livres de référence pour mieux comprendre la théorie de l'attachement...

L'attachement dans la petite enfance
Un livre de Michel Delage et Laurence Martel
Paru aux éditions Philippe Duval
Tarif 14,50€

Attachement et perte, vol 1 L'attachement
Un livre de John Bowlby paru au Puf - presses universitaires de france
Tarif 46 €

Le coin des bonnes affaires...



Peluche dinosaure, éveil musical
Hauteur 26 cm
Tarif : 5 euros



Peluche coussin rouge
Hauteur 30 cm
Tarif : 5 euros



Peluche Babar l'éléphant
Hauteur 40 cm
Tarif : 5 euros

Si vous souhaitez diffuser sur notre journal, une petite annonce relative à la vente entre particuliers d'articles de puériculture ou de jeux pour les enfants, envoyez un mail à l'animatrice du Relais : rpe@saintjeanleblanc.com.

Si vous êtes intéressé par un de ces articles, contactez
Katia devaux
06.40.21.10.07

Des idées de Bricolage..

Une idée proposée
par Fatima

Couronne de fleurs

Matériel :

Boîte à œufs, Peinture, Pinceaux ou éponge, Colle, Pompons, Carton ou assiettes en carton

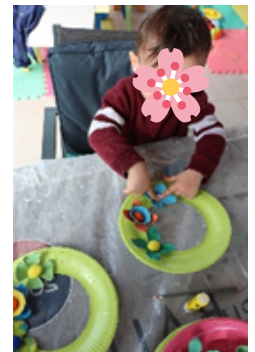
Étape 1

- Découper les alvéoles des boîtes à œufs pour créer des fleurs
- Les faire peindre aux enfants
- Couper également le centre des assiettes en carton ou faire un cercle dans du carton et l'évider au centre... Dimensions recommandées : un cercle de 25 cm de diamètre avec un bord de 4cm environ



Étape 2

- Coller des pompons sur les fleurs et sur les couronnes préalablement coupées par un adulte



Étape 3

- Résultat : une jolie couronne de fleurs ...



SUGGESTION :
Il est possible de personnaliser
cette couronne au fil des saisons

Des idées de Bricolage...

Une idée proposée
par Fatima

SAC A PHOTOS

Un petit bricolage pour adultes afin de garder un joli souvenir... Une idée à offrir...

Matériel :

Feuilles de papier cartonné (type papier scrapbooking), une paire de ciseaux, une règle, des attaches parisiennes, des pastilles adhésives, de la colle.



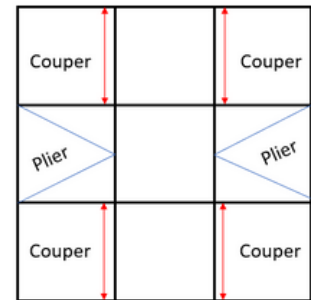
Étape 1

Couper une feuille pour obtenir un carré de 30x30cm. Plier la feuille dans la longueur tous les 10cm et répéter le pliage sur les 4 côtés afin d'obtenir 9 carrés.



Étape 2

Couper les 4 traits sur 10 cm selon le schéma



Étape 3

Plier deux des carrés en diagonale afin d'obtenir un triangle selon le schéma.



Après avoir réalisé les différents coupages, vous devez obtenir 4 coupes et 2 triangles.



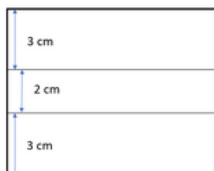
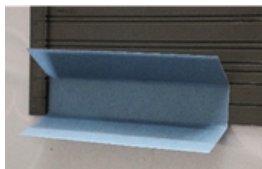
Des idées de Bricolage...

Une idée proposée
par Fatima

SAC A PHOTOS

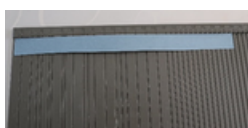
Étape 5

Sur une autre feuille, couper un rectangle de 8cm sur 10cm. Sur la longueur de ce rectangle, on va mesurer 3 cm et 2 cm et faire un pliage.



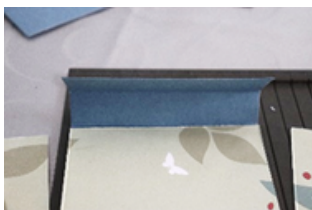
Étape 6

Couper un autre rectangle de 20 cm sur 1,5 cm et plier chaque extrémité sur 1 cm pour réaliser l'anse.



Étape 7

Coller la bande centrale de 3 cm sur le carré du milieu extérieur de la première feuille que vous avez découpée.



Sur la partie supérieure de 2 cm, fixer avec les attaches parisiennes la bande de 20cm pour créer une anse.

Étape 7

Les 3cm restant constituent le devant du sac. Décorez comme vous avez envie.
Ici, j'ai fait des fleurs que j'ai fixées avec une attache parisienne d'1 cm de diamètre
Collez la pastille autocollante pour fermer.

Faites jouer votre imagination !



SUGGESTION :

Vous décorez selon
vos goûts
et vos envies

La vie du Relais...

Que font les enfants lors des temps d'éveil proposés au Relais ?

Chaque semaine, les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles participent sur inscriptions aux différents temps proposés par le RPE (Relais Petit Enfant) les mardis et vendredis matins.

Les mardis matins, les enfants peuvent évoluer dans un espace aménagé pour eux avec différents coins de jeux.

Grâce à un budget alloué par la Mairie et par la CAF, des achats sont réalisés par l'animatrice et les assistantes maternelles peuvent lui soumettre des idées.

L'acquisition de jeux ludiques et de qualité permettent aux enfants de développer leurs 5 sens et répondre à leurs différents besoins.

Pour égayer cette salle, les assistantes maternelles participent à embellir les murs, déjà très coloré en orange, en affichant provisoirement les petits bricolages des enfants qu'elles font chez elles.

Ainsi cela donne des idées aux autres professionnelles et les enfants ne sont pas peu fiers de voir leurs créations affichées.



La vie du Relais...

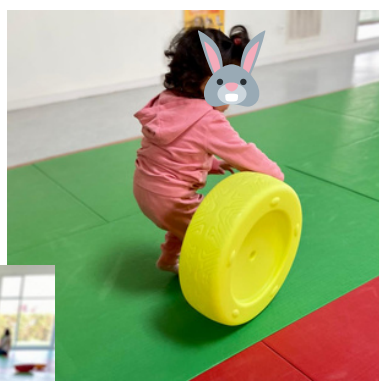
Que font les enfants lors des temps d'éveil proposés au Relais ? (suite)



Durant les temps d'éveils, proposés par le RPE les vendredis matins, il y a notamment celui de la motricité.

Au dojo de Montission, les professionnelles et les enfants disposent de nouveaux matériels achetés récemment (structure pour grimper, planche à bascule, blocs sensoriels, roues de différentes tailles pour être pousser ou s'y cacher,...) qui viennent compléter celui qui est prêté par l'ASL (gros ballon, tunnel, cerceaux, tapis,...).

Pendant ce temps fort, les assistantes maternelles accompagnent les enfants dans la découverte de leurs corps et de leur motricité... Les enfants apprécient ce grand espace qui leur est réservé et dans lequel ils peuvent courir en toute sécurité...



Le développement de l'enfant

La période d'adaptation

Un article rédigé
par Nadia

En quoi consiste la période d'adaptation ?



L'adaptation, aussi appelée familiarisation, est une période de transition vivement recommandée pour le bien-être de l'enfant dans son nouveau lieu d'accueil et cela quel que soit l'âge de l'enfant. Elle est utile pour l'enfant lui-même, les parents, l'assistant maternel et les autres enfants accueillis. Elle permet de connaître les habitudes spécifiques de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins. Elle permet également de faire connaissance, d'instaurer un dialogue et de poser les bases d'une relation de confiance.

Cette période peut durer une à deux semaines (jusqu'à un mois). Elle est prévue en accord entre les parents et l'assistant maternel selon la disponibilité des parents, et les moments où le professionnel sera plus disponible par rapport à l'accueil des autres enfants. Elle n'est pas figée et doit pouvoir être modifiée selon la faculté de l'enfant à se séparer et à se familiariser avec son nouvel environnement.

Lors de la première journée de la période d'adaptation, le ou les parents peuvent être présents pour transmettre les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant. A ce moment-là, on peut utiliser le livret d'accueil comme support d'échange.

Les premiers temps d'accueil peuvent avoir lieu lors des moments clés de la journée de l'enfant comme le repas, la sieste, le change...en privilégiant de commencer toujours à la même heure pour aider l'enfant à créer des repères. Cette période est adaptable à l'enfant : la durée de ces temps d'accueil augmente progressivement jusqu'à correspondre à une journée type. Elle n'est jamais la même d'un enfant à l'autre. L'enfant devra avoir à disposition son doudou et/ou sa tétine, s'il en a, pour pallier à la difficulté de la séparation. Un album photo peut aussi constituer un support intéressant.



Le développement de l'enfant

La période d'adaptation

Un article rédigé
par Gladys

Dans la pratique...

Après avoir trouvé et choisi le mode de garde de l'enfant, vient le temps de se préparer à se « familiariser » à ce nouveau lieu d'accueil. Très souvent on aurait tendance à négliger ces jours où l'enfant va commencer à découvrir son nouvel environnement. À tort on pense que l'enfant lui seul doit y être préparé. Mais c'est faux ! Tous les acteurs qui gravitent autour de lui vont être mis à contribution.

Commençons par les parents.

Souvent se sont les mamans qui, en congé maternité, débutent la semaine de familiarisation. Nous observons que de plus en plus de papas s'investissent dans leur nouveau rôle et participent pleinement sur ce temps en relais des mamans.

Le lien qui se tisse au fil du temps entre l'enfant et la mère peut être très fort et nécessiter que la maman fasse un « travail » sur elle-même pour accepter de confier son enfant à une ou des professionnelles inconnues jusqu'alors !

Les assistants maternels ont aussi et bien sûr un rôle important à jouer.

L'organisation ou la réorganisation du quotidien au sein du lieu d'accueil va devoir être pensé ou repensé une ou plusieurs fois jusqu'à trouver la meilleure possible afin que tout le monde s'épanouisse.

Mais quand est-il des enfants qui sont déjà accueillis par le professionnel ? Pour eux aussi, un temps d'adaptation et donc d'acceptation du nouvel arrivant va être nécessaire. Il se peut que les premiers temps tout fonctionne à merveille et que tout à coup les enfants se montrent agressifs, jaloux... avec le « nouveau ». Ces régressions sont "normales". Il faut cependant ne pas les laisser s'installer. La communication, la bienveillance entre le professionnel et les enfants est primordiale. Il faut mettre les mots sur les maux ! Tous les enfants doivent avoir une place aussi importante les unes que les autres. C'est le rôle des professionnels de savoir expliquer, temporiser, recadrer les situations afin d'assurer une bienveillance entre les différents acteurs.

Comment faire pour être le plus serein ou la plus sereine possible ?

Il est très important de commencer à communiquer ensemble dès les semaines qui précèdent l'adaptation afin de commencer à tisser un lien en donnant/prenant des nouvelles de l'enfant, en rédigeant pour les parents un document relatant les habitudes de bébé et éventuellement les petites astuces du quotidien pour assouvir ses besoins. Il est cependant nécessaire de bien différencier besoin et envie pour bien comprendre et décrypter ce qui se joue dans certaines situations afin de ne pas créer de « faux besoins » et donc de mauvaises habitudes.

Lorsqu'un nourrisson pleure, c'est qu'un de ses besoins n'est pas assouvi. Il faudra identifier ce besoin pour y répondre et pour notamment faire cesser les pleurs. Expliquer comment on procède à la maison pourra faire gagner un temps précieux chez/pour l'assistant maternel.

Vous aurez compris que ce soit l'enfant lui-même et quel que soit son âge, les parents, les professionnels ou les enfants déjà accueillis, chacun a besoin d'un temps pour s'approprier et s'acclimater. Plusieurs semaines sont souvent nécessaires pour que les différents acteurs trouvent un rythme qui répondent aux besoins de chacun. Nous pouvons généralement compter sur 3-5 semaines environ pour que l'adaptation se soit transformée en une participation commune autour d'un projet d'accueil collectif respectueux des besoins individuels.



Chez mon assistante maternelle..

Nos témoignages

Du côté des professionnelles...



Assistante maternelle 1 :

En moyenne mon adaptation peut durer entre 1 à 2 semaines. Cela dépend de l'enfant. J'ai déjà eu un enfant où il n'y avait pas d'adaptation.

Dès que l'enfant est né, j'en parle aux autres enfants que je garde. Normalement je n'accepte pas les parents sauf s'ils en formulent la demande. Mais pour un temps de 1 heure et pas plus car j'ai les autres loups loups à m'occuper. Je trouve, et c'est mon avis personnel, que les enfants qui sont allaités c'est un peu plus complexe pendant l'adaptation. Il se peut aussi que les parents ne nous donnent pas toutes les informations et cela peut poser des problèmes.

Assistante maternelle 2 :

Pour ma part, l'adaptation se déroule en plusieurs temps.

Une matinée, une après-midi puis 1 journée complète, sur 1 ou 2 semaines, mais toujours sans les parents mais aussi en fonction des besoins des parents. Il arrive parfois qu'il n'y ait pas de temps d'adaptation.

L'introduction des biberons et des repas doit être faite au préalable chez les parents. Cela est important pour la routine de l'enfant et pour son bien être.

Il faut que nous nous appréhendons les uns les autres, au rythme de chez nounou, avec les copains, aux activités intérieures, extérieures, aux temps des siestes ...

Chacun d'entre nous doit s'approprier. Il faut s'écouter et se respecter. C'est nouveau pour nous tous, un nouveau petit être qui arrive. Donc nous devons tous nous habituer à un nouveau rythme dans les meilleurs conditions possible et tout ira bien.

Du côté des parents...

Témoignage d'une Maman :

Vous êtes-vous préparé à l'adaptation ? Avez-vous préparé votre enfant à cette période de transition ?

Oui car beaucoup d'appréhension entre la séparation avec mon bébé et la reprise du travail. Je lui ai expliqué tous les jours pendant 1 semaine avant le jour J.

Quelle durée avez-vous réservé à cette période ? 1 matinée, 1 après midi et 1 journée entière.

Avez-vous participé physiquement en étant présents lors de cette adaptation ? Non je n'ai pu y participer sur demande de Nounou. (à mon grand désespoir de maman)

Que représente cette période pour vous et quelle place occupe-t-elle dans l'instauration de la relation de confiance entre enfants/parents/assistantes maternelles ? De retrouver mon rôle de femme active après avoir cocooné plusieurs mois. Cette période m'a permise de passer le relais et de faire confiance à quelqu'un d'autre. (autre que papa et la famille).

Comment communiquez-vous les éléments importants à la réussite de cette période ? Quelles informations retranscrivez-vous ? Nous utilisons un carnet qu'on se transmet avec Nounou tous les jours. indispensable pour moi en plus des échanges en direct avec Nounou.

Avec du recul, qu'est-ce que cela vous a apporté ? Un premier pas vers l'inconnu. Laisser son bébé à une personne qu'on a rencontré peu de temps avant c'est pas rien ! Faire confiance à son enfant vers le monde extérieur. Et pour maman, retrouver une vie sociale et professionnelle.

Rendez-vous à venir !



Avis aux parents et professionnelles !

Rendez-vous le Vendredi 29 Septembre
à partir de 19h30

Temps de conférence et d'échange
sur le développement moteur des 0-3 ans
présenté par Léa Chandellier, kinésithérapeute
et Jade Joucet, psychomotricienne

Événement sur inscription

A vos agendas !

La 6e rencontre professionnelle
des assistants maternels de la métropole orléanaise

aura lieu le Samedi 14 Octobre
à Fleury-les-Aubrais

Nous aborderons cette année
le thème de l'alimentation

Ce bulletin d'information est un projet porté par le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit de proximité mis à disposition des parents et des assistantes maternelles.

Il facilite, pour les parents, la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et les informe sur leurs démarches administratives en tant que parents employeurs.

Il accompagne les assistantes maternelles dans leur professionnalisation.

Le Relais Petite Enfance de Saint-Jean-le-Blanc est ouvert à temps partiel les lundis en journée ainsi que les mardis et vendredis matins.

Ce service fonctionne notamment grâce aux subventions versées par la CAF (Caisse d'allocation familiale) du Loiret.

**Le Relais Petite Enfance est joignable par mail à rpe@saintjeanleblanc.com
ou par téléphone au 02 38 56 23 95**